



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/137

Assemblée générale et Conseil d'administration de l'association Ethic étapes Lyon CISL -
Centre international de séjour de Lyon - Désignation de représentants par le Conseil
municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES

2020/137 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ETHIC ÉTAPES
LYON CISL - CENTRE INTERNATIONAL DE SÉJOUR DE
LYON - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA
VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte :

La Ville de Lyon est membre de diverses associations, et notamment du Centre international de séjour de Lyon (CISL).

Le Centre International de Séjour de Lyon assure l'accueil temporaire de tous groupes de personnes, françaises ou étrangères désirant séjourner à Lyon, en privilégiant le tourisme social, en faveur des jeunes, en participant au développement de Lyon, de la métropole, du département ou de la région ou encore en favorisant les relations entre les structures administratives, consulaires ou associatives assurant la promotion du tourisme.

Le CISL favorise ainsi le rayonnement touristique de Lyon et de sa région.

II – Modalités de représentation :

Selon les articles 5 et 11 des statuts, la Ville de Lyon siège à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration du CISL.

La Ville de Lyon dispose de trois représentants titulaires à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'association du 22 juin 2017 ;

DELIBERE

Madame Victoire GOUST et Messieurs Olivier BERZANE et Stéphane GUILLAND sont désignés en tant que représentants titulaires pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'association Ethic étapes Lyon CISL - Centre international de séjour de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET